



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada



Inspections et conformité : La perspective fédérale

Institut canadien du droit des ressources
Symposium 26 février 2016

Heather McCready
Directrice exécutive, Direction de l'application de la loi en environnement

John Sencaj
Gestionnaires des Operations et Liaison d'INTERPOL

Aperçu

- La Direction générale de l'application de la loi d'ECCE
- Planification d'inspection
- Une journée dans la vie d'un agent de l'autorité
- Interventions en cas d'infractions présumées



Évolution de l'application des lois environnementales fédérales

2005 – Regroupement de la DGAL sous l'autorité d'un unique Responsable de la mise en application de la loi.

2005



2007



2008



2009



2010



2009 – La *Loi sur le contrôle d'application de lois environnementales* reçoit la sanction royale en juin 2009.

2007 – Le budget fédéral a accordé à la DGAL des ressources supplémentaires pour augmenter de 50 % le nombre d'agents de l'autorité.

2008 – Le budget fédéral a accordé à la DGAL des ressources supplémentaires pour appuyer l'infrastructure.

2010 – Accroissement des capacités de la DGAL et de l'appui au programme à l'administration centrale, et mise en place d'une structure organisationnelle uniforme dans l'ensemble du Canada.



Direction générale de l'application de la loi

- La Direction générale de l'application de la loi (DGAL) compte 400 employé(e)s, y compris ~260 agents de l'autorité portant un insigne dans l'ensemble des provinces et des territoires
 - Les agents jouissent des pouvoirs et des protections des agents de la paix aux fins de l'application des lois et des règlements du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Canada (ECCC)
- Aperçu des activités d'application de la loi en 2014-2015
 - Nombre total d'inspections : 15 695
 - Nombre total d'enquêtes : 1 054
 - Nombre total de mesures d'application de la loi : 6 802
 - Nombre total de poursuites engagées de façon proactive : 117



Emplacement actuel des bureaux d'application de la loi



Responsabilités d'ECCE en matière d'application de la loi

- Lois et règlements
 - *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
 - Dispositions sur la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches* (par.36(3) à (6))
 - *Loi sur les espèces sauvages du Canada*
 - *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs (1994)*
 - *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*
 - *Loi sur les espèces en péril*
 - *Loi sur la protection de l'environnement en Antarctique*
- Autres instruments de mise en conformité
 - Avis de prévention de la pollution
 - Avis de nouvelle activité (NAc)
 - Conditions ministérielles
 - Codes de pratiques/directives
 - Ententes sur la performance environnementale



Nos partenaires

- Partenaires fédéraux : Pêches et Océans Canada, Santé Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Gendarmerie royale du Canada, Parcs Canada, Commission de la capitale nationale, ministère de la Défense nationale
- Homologues provinciaux et territoriaux
- Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis
- Fish & Wildlife Service des États-Unis
- Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois de la Commission de coopération environnementale
- Sous-direction de la Sécurité environnementale d'INTERPOL



Activités principales

- Renseignement
 - Fournir des renseignements précis, en temps opportun et de qualité, pour les hauts dirigeants et les décideurs au niveau national, ainsi que des renseignements opérationnels et tactiques aux gestionnaires et aux agents au niveau régional, afin de mieux orienter les ressources pour cibler les contrevenants les plus à risque
- Inspections
 - Surveiller ou vérifier la conformité aux lois et aux règlements
- Enquêtes
 - Recueillir de l'information afin de confirmer ou de réfuter une infraction présumée



Inspections prévues et inspections réactives

- Les inspections prévues découlent du processus de planification de l'application des lois fondé sur les risques, qui permet d'établir les priorités ainsi que les projets nationaux et régionaux
- Les inspections réactives comprennent ce qui suit :
 - Réponses aux plaintes
 - Incidents tels que des bris de pipeline, déraillements de train ou d'autres déversements dans ou près des eaux où vivent des poissons ou d'un habitat pour oiseaux migrateurs
 - Autres rejets déclarés par l'industrie en conformité avec diverses lois et leurs règlements
 - Références provenant de partenaires ou de l'intérieur d'EC
 - Importations de produits ou de substances réglementées



Planification des inspections

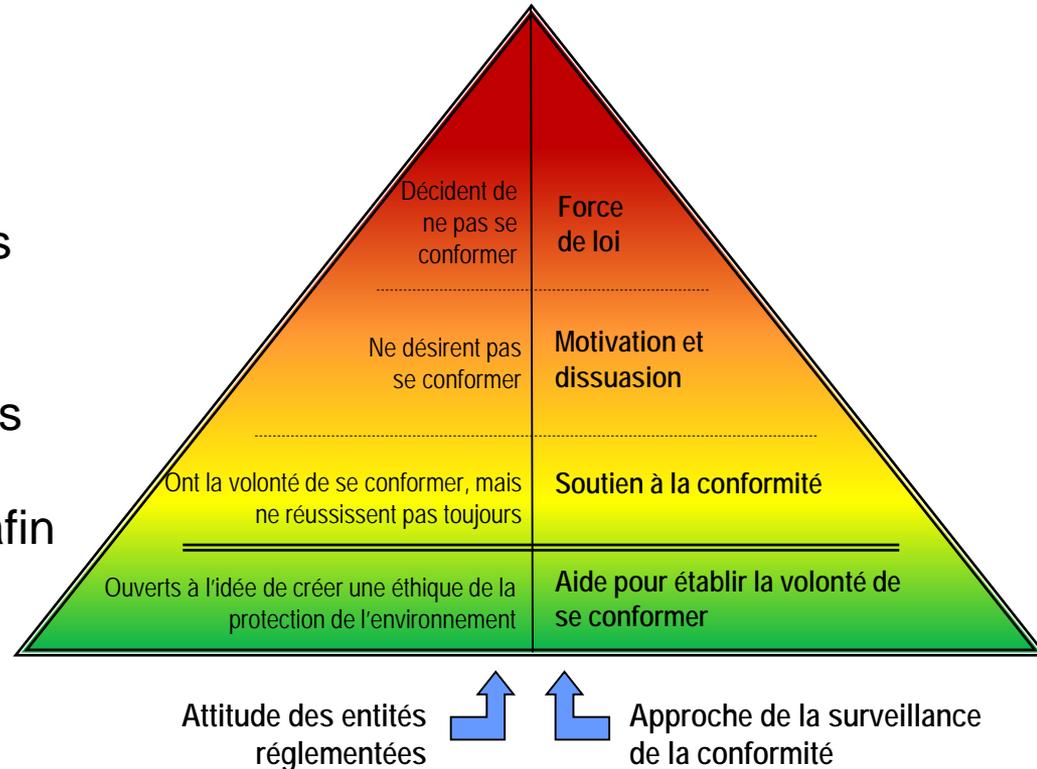
Quels facteurs guident la planification de nos inspections?

Compréhension du problème

Utilisation des renseignements pour cerner les pires contrevenants et les points d'intervention les plus efficaces

Adaptation des interventions afin de régler le problème

Mesure des résultats et amélioration continue



Une journée dans la vie d'un agent de l'autorité



Page 11 – 25 février 2016



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

Inspections hors site



Page 12 – 25 février 2016



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada

Inspections sur place





Q817

0275550

STE 992
Spillage Drum

99.10.13













Interventions en cas d'infractions présumées

Mesure d'application	Lois
Avertissements	Toutes les lois
Contraventions (certaines provinces)	LCPE, LESC, LCOM, WAPPRIITA
Directives	LCPE, LP, WAPPRIITA
Saisies	Toutes les lois
Arrêtés ministériels	LCPE, LP, LEP
Ordres interdisant des activités concernant des substances nouvelles	LCPE
Ordres de rappel pour substances toxiques ou produits de biotechnologie	LCPE
Ordres de détention de navires	LPEA, LCPE, LCOM
Ordres d'exécution	LPEA, LESC, LCPE, LCOM
Injonctions	LPEA, LCPE, LP
Dépôt d'accusations	Toutes les lois
Avis de retrait	WAPPRIITA



Politiques de conformité et d'application de la loi

Le travail des agents de l'autorité d'EC est guidé par les politiques de conformité et d'application de la loi. Il s'agit de documents publics qui établissent le cadre de travail général pour les mesures de conformité et d'application des lois dans le cadre du mandat d'EC :



POLITIQUE DE CONFORMITÉ ET D'APPLICATION
DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LES PÊCHES POUR LA
PROTECTION DE L'HABITAT DU POISSON ET
LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION



NOVEMBRE 2001

- *Politique d'observation et d'application de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*
- *Politique de conformité et d'application des dispositions de la Loi sur les pêches pour la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution*
- *Politique de conformité et d'application des lois relatives aux espèces sauvages*



Politiques de conformité et d'application de la loi

Les agents tiennent compte des critères suivants au moment de choisir l'intervention appropriée :

- **La nature de l'infraction présumée**
- **L'efficacité du moyen employé pour atteindre le résultat escompté**
- **Cohérence dans l'application de la loi**



Questions?

Page 24 – 25 février 2016



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Canada 